



Compte rendu d'audience

<http://www.unitesgppolice.com>

04/02/2022

AVEC MONSIEUR LUTZ, DIRECTEUR DE LA DCRFPN

En présence d'Emmanuel Pasquier, secrétaire national , Arnaud Leduc délégué national chargés de la formation, Yohann Fossard délégué régional FSPN, et Samira Kanafi déléguée en charge des PATS d'UNITÉ SGP POLICE-FO.

LES POINTS SUIVANTS ONT ÉTÉ ABORDÉS :

BLOC OPJ EN FORMATION INITIALE

Le dossier est pour l'heure en examen à la chancellerie.

Si la formation OPJ dans le cadre de la formation initiale devait se concrétiser voici les propositions qui ont été faites par la DCRFPN :

- Un bloc commun de quatre semaines pour tous les élèves durant la scolarité avec à l'issue une évaluation dont les résultats compteront pour le classement final.

Ceux qui auront au-dessus de la note de 10 pourront être dirigés vers l'OPJ pour une suivre une formation de 08 semaines, dont 02 semaines en distanciel dans le cadre de la formation pour l'adaptation au premier emploi.

Les examens « école » seront calés sur les examens OPJ par voie classique en formation continue à savoir deux sessions d'examen, une en janvier et une en juin.



LA FAPE

Selon le directeur central 95 % des stagiaires ayant suivi leurs modules en sont satisfaits.

Nous sollicitons le directeur central afin qu'un bilan précis soit réalisé et porté à notre connaissance.

LES INCORPORATIONS DES ÉLÈVES À 06 MOIS

Le directeur rappelle que les retards d'incorporation étaient bien souvent liés à la volonté des lauréats eux-mêmes et de leur volonté de se positionner sur une structure de formation de leur choix et/ ou à une période particulière.

La mise en place de ce dispositif va contraindre l'administration à faire preuve de moins de mansuétude dès lors qu'elle sera sollicitée et qu'elle disposera de moins de latitude afin de répondre favorablement aux sollicitations.

Un prochain concours est prévu en septembre 2022 dont l'agenda a déjà été publié.

Un autre concours sera ouvert en mars 2023 afin de répondre à ces incorporations dans les 6 mois. Ainsi, la répartition du nombre de postes devrait être à peu près équitable entre les deux concours.

Les résultats du dernier concours (SEPTEMBRE 2021) seront publiés le 15 Février prochain.





SCOLARITÉ À 12 MOIS

Cette scolarité devrait être mise en place dès le mois de Mai prochain.

Pour l'heure, elle n'est pas finalisée en raison de nouvelles commandes dont une partie « cyber investigation » (dont une formation à Néo) devant être intégrée à cette nouvelle mouture.

Nous regrettons que les formateurs ne puissent déjà disposer des mallettes pédagogiques afin de s'en imprégner et de préparer sereinement cette nouvelle scolarité qui doit débiter en mai 2022.

FORMATEURS ET FTSI

UNITÉ SGP POLICE déplore un manque de moyens et un manque de formateurs au sein de structures parfois vieillissantes.

Nous soulignons également la charge de travail conséquente, et un management parfois inadapté, conduisant à plusieurs arrêts de travail dans certaines structures.

CE CONSTAT EST INQUIETANT ET CONTRIBUE A ÉPUISER LES FORMATEURS QUI ENCHAINENT LES PROMOTIONS

UNITÉ SGP POLICE réitère sa volonté de revoir un contrat formateur désuet, de donner des perspectives d'évolutions de carrière et d'avancement aux formateurs en rapport avec leur niveau d'expertise, de spécialités et de parcours de formations.

Cela passe nécessairement par le déplafonnement des taux d'encadrement pour pouvoir enfin reconnaître l'expertise et les parcours formation de ces personnels.

Le directeur dresse le même constat. Il explique que les formateurs devraient, au-delà de leur spécialité, être considérés comme encadrant, notamment sur la FI, et devraient pouvoir bénéficier d'avancements privilégiés et facilités.



Toutefois, il rappelle que la DCRFPN est tributaire des volumes alloués par la DRCPN.

UNITÉ SGP POLICE attire l'attention du directeur central afin que le dossier de la formation des réservistes ne devienne pas une charge de travail supplémentaire pour les personnels de la formation dans sa globalité.

A ce titre et afin de permettre de répondre plus sereinement aux plans de charge conséquents qui s'annoncent, nous interrogeons le directeur central afin de savoir si des extensions bâtementaires ou si des créations de structures sont enfin à l'ordre du jour.

Sur ce sujet, Monsieur Lutz évoque le dossier CRF PARIS dont les travaux sont en cours et sur lequel la DCRFPN s'est énormément investi sans que les résultats ne soient satisfaisants.

Nous rappelons que nous sommes à l'initiative du déclenchement de ce chantier mais que nous avons également dégagé une solution de substitution à la cantine le temps de la réalisation des travaux.

Même si l'idée de création d'école en région parisienne est souvent évoquée, le retour de la formation initiale au CRF Paris Vincennes demeure impossible en raison de la difficulté de la pratique du tir (stands HS et difficulté d'acheminer les stagiaires vers des stands extérieurs).

Toutefois un projet d'une structure de formation basée à Ecully (près de Lyon) sur site bénéficiant de structures optimums est actuellement en cours de réflexion.

Ce projet aurait été présenté aux instances supérieures de l'administration.

UNITÉ SGP POLICE se satisfait de cette orientation et accompagnera ce projet, tant le besoin d'ouverture de nouvelles structures de formation est indispensable afin de tenir les plans de charge à venir.



ACADÉMIE DE POLICE ET DÉMÉTROPOLISATION

Le préfigurateur de la future « académie » va constituer et réunir 05 groupes de travail :

- Relations internationales**
- Recherche**
- Numérique/ Cyber**
- Formations promotionnelles**
- Lieu de formations/formateurs**

Le directeur n'a à cet instant aucune information supplémentaire sur la future implantation géographique de la future académie et pas plus d'information sur la démétropolisation de la DCRFPN.

Nous attirons une nouvelle fois l'attention de la direction sur les conséquences de l'annonce maladroite de ce départ sur le moral des fonctionnaires qui pour certains font déjà vœux de mutation.

Nous rappelons au Directeur central que nous avons dénoncé ces méthodes dès la première réunion et annoncé que la fuite des compétences serait immédiate.

Nous ne pouvons déplorer aujourd'hui que nos craintes étaient fondées.

Les informations et les rumeurs qui sont en perpétuelles contradictions ne sont pas de nature à rassurer les personnels qui ne peuvent absolument pas se projeter sur leur avenir professionnel et contribuent ainsi à les fragiliser.

Une nouvelle fois nous ne pouvons que constater que les belles annonces faites dans le cadre des 7 péchés capitaux puis du Beauvau de la sécurité ne sont pas suivies d'effet et si l'administration voulait mettre à mort la DCRFPN, elle ne s'y prendrait pas mieux.

UNITÉ SGP POLICE attend des annonces fortes et de véritables orientations pour la formation des policiers et la DCRFPN.



Le directeur nous informe toutefois que la concertation sur les lieux transmis par la DRCPN concernant les villes candidates a été de sa seule initiative et dans une volonté de transparence à l'égard de ses personnels, ce que nous ne pouvons que louer.

ANGERS ressort comme ville plébiscitée par les effectifs même si rien ne dit qu'il s'agira du lieu d'implantation définitif. Il rappelle que le projet de déménagement s'entend à l'horizon 2024-2025.

TÉLÉTRAVAIL

Nous rappelons à Monsieur le Directeur que des interventions d'UNITÉ SGP POLICE ont été nécessaires afin de faire débloquer la mise en place du télétravail au sein de certaines divisions et/ou sections de la Direction et que nous craignons que se réitèrent des blocages au sortir de la période de télétravail obligatoire liée à la crise sanitaire.

Nous estimons qu'une certaine souplesse avec ce mode de travail est nécessaire et contribuerait à réduire l'angoisse des personnels liée à la démétropolisation.

Monsieur le Directeur sera attentif à la mise en place du télétravail. Il nous rappelle que le déploiement des « Noemi » continue au sein de la DC notamment vers la SDDC.





SUJETS DIVERS

FORMATION À LA PRÉVENTION SUICIDE EN E-LEARNING :

UNITÉ SGP POLICE juge insuffisant ce type de formation pour un sujet aussi sensible et complexe.

Le directeur déplore que les travaux antérieurs initiés par la DCRFPN sur le management et notamment que le guide dédié au management finalisé par ses services depuis 2020 ne soit pas la base d'une formation diffusée à tous les niveaux de commandement.

Nous le rejoignons complètement dans cette réflexion et à l'instar du code de déontologie, ce guide du management devrait être à disposition immédiate de tous les managers de la police nationale, quel que soit le niveau d'encadrement, quel que soit le corps.

Au-delà d'une diffusion classique nous souhaitons qu'il soit mis en place une formation commune au trois corps.

BILAN DE L'APPRENTISSAGE PARTAGÉ

Il ressort que si ce type d'apprentissage fonctionne bien avec les élèves externes, il est beaucoup moins bien apprécié des élèves officiers et commissaires internes déjà rompus à l'environnement police.

Une réflexion devrait être menée afin de voir s'il est nécessaire de maintenir cette période de formation pour les internes.

Nous remercions le Directeur central du recrutement et de la formation pour la qualité des échanges qui a prévalu durant toute cette audience.